

## Schéma de transaction

On trouvera ci-après le texte d'une transaction passée entre l'employeur et le salarié en cas de licenciement de ce dernier. Il est spécialement souligné que ce texte n'est qu'un simple schéma, à adapter à chaque cas particulier. Compte tenu de l'importance déterminante de la rédaction de la transaction sur sa valeur juridique et sa portée, on ne saurait trop insister sur le soin avec lequel ces adaptations doivent être réalisées et sur les conséquences dommageables d'un libellé défectueux.

Les mots en *italiques* sont des mentions explicatives qui ne doivent évidemment pas figurer dans le texte de la transaction.

Texte de la transaction Entre les soussignés :

– ... (*nom et adresse de la personne ou de la société employeur*) représentée par M..., d'une part, et

– M... (*nom du salarié*) demeurant à ... (*adresse du salarié*), d'autre part, ci-après dénommés « les parties ».

Préalablement aux dispositions faisant l'objet du présent accord, il est rappelé ce qui suit :

– M... (*nom du salarié*) a été embauché le ... (*date*) en qualité de ... (*fonctions initiales*); *ajouter si nécessaire* : et a occupé en dernier lieu les fonctions de ...

A la suite du licenciement de M... (*nom du salarié*), notifié par lettre du ... (*date de la lettre de notification du licenciement*), les parties sont en litige sur les points suivants :

*Exposer les points sur lesquels porte le litige. Exemple de rédaction à adapter à chaque cas : M... (nom du salarié) considère que son licenciement est sans cause réelle et sérieuse et qu'il a droit de ce chef à des dommages-intérêts, ce que conteste ... (nom de la personne ou de la société employeur) qui s'estime au contraire dispensé d'observer le préavis et de verser l'indemnité de licenciement en raison de la faute grave du salarié. Elles ont décidé de régler à l'amiable, par la présente transaction, intervenue au terme de longues discussions et au prix de concessions réciproques, les difficultés pouvant découler de ce différend.*

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup> (1) Il est versé ce jour à M... (*nom du salarié*) la somme de ... (*somme en toutes lettres*) constituée des éléments suivants :

– ... F au titre du salaire restant dû à ce jour;

– ... F au titre d'indemnité compensatrice de congés payés;

– ... F au titre du préavis;

– et ... F à titre d'indemnité transactionnelle forfaitaire, globale et définitive en réparation du préjudice moral occasionné par la rupture du contrat de travail et incluant l'indemnité conventionnelle s'élevant à ... F (*indiquer le montant de l'indemnité de rupture fixée par la convention collective ou, le cas échéant, le contrat de travail*).

Article 2 Sans valoir reconnaissance par chacune des parties du bien-fondé des prétentions de l'autre, le présent accord vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil. En conséquence, il règle entre elles, définitivement et sans réserve, tout litige né ou à naître relatif à l'exécution ou à la rupture du contrat de travail et emporte renonciation à tous droits, actions et prétentions de ce chef.

Article 3 *Cet article peut être ajouté pour indiquer la durée du préavis ou dispenser le salarié de l'exécuter.*

Fait à ..., le ...  
en double exemplaire

*Signatures de l'employeur et du salarié précédées des mentions manuscrites : « lu et approuvé, bon pour transaction et renonciation ».*

(1) Article conçu dans l'hypothèse d'un versement de toutes les sommes lors de la signature de la transaction.